

Réservations et annulations pour les centres de loisirs

PETITES VACANCES SCOLAIRES 2017/2018

Calendrier de réservation

La réservation à la journée est obligatoire, pour chaque vacance scolaire. Les réservations restent ouvertes jusqu'à 7 jours avant la journée d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Réservations aux centres de loisirs ouvertes à partir du :

- **4 septembre 2017 pour les vacances d'automne**
- **6 novembre 2017 pour les vacances de Noël**
- **8 janvier 2018 pour les vacances d'hiver**
- **26 février 2018 pour les vacances de printemps**

Modalités d'annulation

Les réservations effectuées seront considérées comme définitives et systématiquement facturées à compter du :

- **2 octobre 2017 pour les jours réservés pour les vacances d'automne**
- **4 décembre 2017 pour les jours réservés pour les vacances de Noël**
- **29 janvier 2018 pour les jours réservés pour les vacances d'hiver**
- **19 mars 2018 pour les jours réservés pour les vacances de printemps**

Au delà, la facturation des journées réservées sera automatique (sauf justificatifs spécifiques).

Renseignements

Service @ccueil unique : 05 57 93 68 00

accueil-unique@mairie-pessac.fr

Accueil téléphonique lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h